

Compte rendu du CA CNFPT du 2 avril 2025

Le conseil d'administration du CNFPT, s'est tenu le 2 avril au siège 80 rue de Reuilly 75012 PARIS. La délégation Force Ouvrière était composée de Marion MARCAULT, Nicole LEBORGNE et Pierrick JANVIER.

Plusieurs points à l'ordre du jour :

1°) Barèmes de rémunération des intervenants :

Certains intervenants ont fait part de leurs mécontentements sur la non-réévaluation des barèmes des prestations notamment par rapport à l'inflation.

Fort du retour des camarades qui suivent les formations du CNFPT, Force Ouvrière est intervenue sur un point très précis concernant les intervenants pour signaler « *Si la majorité est issue de la fonction publique territoriale avec une qualité d'ingénierie pédagogique d'un bon niveau, d'autres extérieurs au monde territorial (issus du privé) et ne connaissent très peu ou pas du tout la fonction publique territoriale.*

Pour Force Ouvrière, s'il faut privilégier les formateurs en intra, l'intervention de personnes d'autres secteurs d'activités peut être une plus-value dès lors que le périmètre et les objectifs de la formation sont clairement établis.

2°) Apprentissage :

Les critères de financement de l'apprentissage dans la FPT ont changé.

En effet, l'état, France compétence et le CNFPT étaient, à l'origine, les financeurs de l'apprentissage.

Désormais l'apprentissage est financé uniquement sur la cotisation de 0,1% (employeur), représentant environ 49M d'€.

Déclaration de la délégation Force Ouvrière sur l'apprentissage. Conseil d'Administration du 2 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La signature d'une cohorte engageant le CNFPT jusqu'en 2028 pour le financement de l'apprentissage est un acte fort qui illustre une volonté affirmée d'encourager la formation des jeunes et leur intégration au sein de la fonction publique territoriale.

Cependant, nous devons nous interroger sur les conséquences de cet engagement, d'autant plus que l'État se désinvestit totalement du financement.

À ce jour, nous ne disposons d'aucune donnée précise sur le nombre d'apprentis qui intègrent effectivement la fonction publique territoriale à l'issue de leur formation. Or, la vocation première du CNFPT est d'assurer la formation des agents territoriaux en poste, et non de pallier le retrait de l'État.

Dans ce contexte, notre organisation syndicale sera particulièrement vigilante quant à la source du financement de l'apprentissage, aussi vertueux soit-il. Celui-ci doit impérativement se limiter à la cotisation additionnelle de 0,1 % versée par les collectivités et ne pas être ponctionné sur le budget général. Un tel transfert mettrait en péril la formation continue des agents territoriaux en poste.

Attention de ne pas sacrifier non plus les diplômés les plus bas, ceux qui se positionnent sur les catégories C et qui eux, à la différence des autres catégories statutaires C+, B et A, peuvent être titularisés sans concours.

Nous demandons donc qu'un bilan précis et transparent soit réalisé, permettant d'évaluer l'efficacité de cette politique en termes d'insertion professionnelle. Ce n'est qu'avec ces éléments en main que nous pourrons juger de la nécessité de poursuivre ce financement sans compromettre l'équilibre budgétaire et les missions essentielles du CNFPT.

Nous restons attentifs aux échanges et aux réponses qui seront apportées sur ce sujet fondamental.

Je vous remercie.

Ressources Humaines de l'établissement :

Comme à chaque séance du CNFPT, les représentants Force Ouvrière dénoncent le recrutement de contractuels en lieu et place d'emplois statutaires.

En deux ans, le nombre de contractuels a doublé passant de 4% à 8% des effectifs. Le manque d'attractivité de la FPT contraint à ce type de recrutement.

Comité des œuvres sociales :

Le COS du CNFPT est présidé par Force Ouvrière. Lors du Conseil d'Administration précédent, le président du COS avait sollicité la délégation FO afin d'appuyer les demandes de réévaluations des prestations.

Le Conseil d'Administration du 2 avril a voté favorablement pour les nouvelles mesures.